

# M4 : RÉDACTION DES DÉCISIONS PRUD'HOMALES

## La motivation : les 3 étapes de la construction

### 1.

### Qualifier le litige

#### Déterminer la question de droit posée au juge

Un fondement juridique a été invoqué :

- pouvoir de qualification du juge qui donne ou restitue leur exacte qualification aux faits
- pouvoir de requalification du juge qui peut modifier le fondement juridique

Aucun fondement juridique n'a été invoqué :

- devoir de qualification du juge qui doit rechercher le fondement juridique applicable

→ Principe du contradictoire à respecter dans les 2 cas

### 2.

### Recenser les points litigieux dans un ordre logique

#### Adopter un plan de motivation

- a. Les mesures d'administration judiciaire
- b. Les exceptions de procédure
- c. Les fins de non-recevoir
- d. Les demandes au fond
  - i. Les prétentions du demandeur
    - Les prétentions principales
    - Les prétentions subsidiaires s'il n'est pas fait droit aux demandes principales
  - ii. Les prétentions du défendeur = demandes reconventionnelles
- e. Les demandes accessoires = l'exécution provisoire, l'article 700 CPC, les dépens

### 3.

### Procéder au syllogisme juridique (raisonnement juridique)

→ **En droit** = Déterminer les textes ou les règles de droit applicables.

Partie introduite par : « Aux termes de l'article X.. » ou « il résulte de la combinaison des articles Y et Z... »

→ **En fait** = Constater que les conditions d'application de la norme considérée sont ou non réunies, analyser les éléments de preuve, procéder aux vérifications.

Partie introduite par les termes : « En l'espèce, ... »

→ **En conséquence** = Énoncer la conclusion du raisonnement et se prononcer sur la prétention examinée.

Partie introduite par les termes : « En conséquence,... »